

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 mai 2012  
(convocation du 14 mai 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à compter de 12h25	Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à compter de 12h25	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à compter de 12h25
Mme. CARTRON Françoise à M. FELTESSE Vincent à compter de 12h	M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie à compter de 12h
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h45	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. PIERRE Maurice à Mme. FOURCADE Paulette à compter de 12h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 9h50
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. LIRE Marie Françoise
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à compter de 11h30	Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LACUEY Conchita à M. TURON Jean-Pierre à compter de 12h	M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h15
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel à compter de 10h15	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
Mme TERRAZA Brigitte à M. FREYGEFOND Ludovic à compter de 10h35	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h	M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël jusqu'à 10h10
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 12h	Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. TOUTON Elisabeth
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. FAORO Michèle	M. SIBE Maxime à M. CAZENAVE Charles

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**BORDEAUX - CENON - Suppression du bouchon ferroviaire de Bordeaux -  
Cession à RFF de biens immobiliers - Modification de la délibération n°  
2012/0051 du 20 janvier 2012 - Décision - Autorisation**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2012/0051 du 20 janvier 2012 a été autorisée la cession à RFF de divers biens immobiliers bâtis et non bâtis concernés par l'opération de suppression du bouchon ferroviaire de BORDEAUX.

Les documents d'arpentage établis à cet effet ont permis de préciser les références cadastrales et les contenances définitives des parcelles devant faire l'objet de cette cession.

Le tableau ci-dessous récapitule par conséquent les biens immobiliers concernés par la cession à RFF en tenant compte des modifications intervenues.

Références cadastrales	Contenance	Prix de cession
<b>BORDEAUX</b>		
1 – AR 213 – non bâti	750 m <sup>2</sup>	1 €
2 – BK 161 – non bâti	161 m <sup>2</sup>	1 €
* BM 40 – non bâti	123 m <sup>2</sup>	
<i>*en lieu et place de la BM43</i>		
<b>CENON</b>		1 €
3 – AV 668 – non bâti	*299 m <sup>2</sup>	
	<i>*en lieu et place de 359 m<sup>2</sup></i>	
* AV 669 – non bâti	60 m <sup>2</sup>	
<i>*nouvelle parcelle créée</i>		
4 – AV 671 – non bâti	*167 m <sup>2</sup>	1 €
	<i>*en lieu et place de 156 m<sup>2</sup></i>	
5 – AV 670 – non bâti	*108 m <sup>2</sup>	1 €
	<i>*en lieu et place de 77 m<sup>2</sup></i>	
6 – AW 443 – non bâti	548 m <sup>2</sup>	1 €
7 – AX 678 – non bâti	60 m <sup>2</sup>	1 €
8 – AY 253 immeuble bâti	806 m <sup>2</sup>	200 000 €

Il est rappelé que ces modalités foncières de cession ont été acceptées par France Domaine par avis du 5 décembre 2011.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** les dispositions du Code de l'Urbanisme

**VU** l'avis de France Domaine du 5 décembre 2011

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE**

Dans le cadre de la cession à RFF des biens communautaires concernés par le projet de suppression du bouchon ferroviaire il est apparu nécessaire de modifier la délibération n°2012/0051 du 20 janvier 2012 en précisant pour la bonne gestion du dossier les références cadastrales et les contenances des biens concernés après complet achèvement des opérations d'arpentage.

**DECIDE**

**Article 1 :**

La cession à RFF des biens immobiliers visés par le tableau ci-dessus après leur complet déclassement est confirmée aux conditions financières précisées par la délibération n° 2012/0051 du 20 janvier 2012 sous réserve des modifications cadastrales et superficielles ci-dessus rappelées.

**Article 2 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer tous actes et documents afférents à ces mutations.

**Article 3 :**

La recette résultant de ces cessions sera inscrite au Budget Principal de l'exercice en cours (Chapitre 77, Compte 775, Fonction 8240, CRB UC32).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
7 JUIN 2012

PUBLIÉ LE : 7 JUIN 2012

M. JEAN TOUZEAU